

Charte ESG – Momentum Invest

Momentum Invest s'engage à intégrer les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance tout au long du cycle d'investissement, pour permettre un meilleur alignement de nos intérêts avec ceux de nos investisseurs et avec l'intérêt général.

1. Engagements Publics

Momentum Invest s'est engagé publiquement à adopter une approche ESG en adhérant à ce que nous considérons être des initiatives visant à promouvoir l'usage des bonnes pratiques ESG sur le marché du Capital Investissement français :

1.1. Signataire des PRI

Momentum Invest a formalisé la prise en compte des intérêts de ses différentes parties prenantes et son engagement pour l'investissement responsable en signant les Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies (UNPRI) et en promouvant les 6 principes par le biais de leur application.

1.2. Signataire de la Charte d'Engagements France Invest

Momentum Invest a signé la Charte d'Engagements de France Invest, qui repose sur 4 piliers (économique, social et humain, environnement et gouvernance), ainsi que le Code de Déontologie, pour s'impliquer dans l'intégration de l'ESG par les acteurs du Capital Investissement français.

Nous participons aussi aux réunions de la commission ESG de France Invest et contribuons aux discussions et à l'évolution des pratiques de marché en matière de respects des critères ESG.

1.3. Signataire de l'Initiative Climat International

Momentum Invest est signataire de l'Initiative Climat International, qui est un engagement collectif pour réduire les émissions de carbone par les entreprises accompagnées par les Fonds de Capital Investissement, et garantit une performance d'investissement durable en reconnaissant et en intégrant la matérialité du risque climatique.

Nous sommes également membre actif de l'atelier matérialité de l'Initiative Climat France, dont l'objectif est d'établir une ressource permettant aux acteurs du Capital Investissement d'évaluer l'enjeu matériel du réchauffement climatique sur les entreprises.

1.4. Signataire de la Charte Parité de France Invest

Momentum Invest a signé la Charte Parité de France Invest, qui promeut l'égalité femme-homme et la mixité dans les sociétés de gestion et dans les entreprises qu'elles accompagnent, afin de s'impliquer en faveur de la parité.

2. Intégration de l'ESG dans nos processus d'investissement

Momentum Invest décline sa politique ESG à chaque étape de son processus d'investissement et dans sa relation avec ses investisseurs et ses participations.

2.1. Engagement avant chaque prise de participation

Momentum Invest analyse systématiquement les critères ESG et les performances extra-financières préalablement à tout investissement. Des Due Diligences sont réalisées systématiquement avant chaque investissement. Et pour chaque participation, nous définissons des objectifs réalistes.

L'analyse des performances extra-financières couvre tous les critères « ESG » et repose sur le cadre suivant :

Environnement	Social	Gouvernance	Acteurs concernés
Énergie	Emploi et créations d'emplois	Gouvernance opérationnelle	Clients
Eau	Absentéisme, accidents de travail	Gouvernance des actionnaires	Collectivités locales
Déchets	Formation, équilibre travail/vie privée	Corruption et déontologie	Chaîne d'approvisionnement
Biodiversité	Discriminations	Certifications	
Changement climatique	Conflits sociaux, grèves		
Impact sur l'environnement			

2.2. Engagement de suivi de l'ESG dans nos participations

Momentum Invest s'engage à suivre l'évolution des performances ESG, et plus globalement des performances extra-financières, tout au long de la période de détention grâce aux processus suivants :

- Mise en place des programmes d'évaluation réguliers pour mesurer les progrès réalisés par les participations, grâce à un questionnaire ESG développé avec le cabinet SIRSA ;
- Le plan d'action ESG et les objectifs y afférents seront évoqués une fois par an durant la réunion annuelle du conseil d'administration des actionnaires ;
- Lorsque cela sera possible, les participations fourniront à Momentum Invest un rapport annuel sur les performances ESG.

2.3. Engagement au sein du Fonds

Momentum Invest applique une politique ESG au sein du Fonds et des équipes :

- Programme de formation ESG et développement durable pour les membres de nos équipes ;
- Suivi des évolutions des performances ESG auprès des Nations Unies et de France Invest (par le biais de son questionnaire ESG annuel) ;
- Comité ESG annuel pour évoquer les plans d'action ESG, les performances ESG et les problèmes éventuels liés aux participations ;
- Engagement à consacrer une partie de nos ressources au soutien d'initiatives concrètes d'intérêt général comme par exemple « potagers en ville », « e-enfance » et parrainage d'un étudiant issu de milieu modeste dans le cadre de la Maison des Jeunes Talents (Fondation de la Financière de l'Echiquier) ;
- Rétrocession d'une partie de la plus-value revenant à l'équipe à la Fondation INSEAD.

3. Nos exclusions

Enfin nous excluons notamment toutes activités en opposition avec la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme où en lien avec la production et le commerce d'armes et de munitions, de boissons alcoolisées distillées, de mines anti-personnel et/ou de bombes à sous-munitions, le tabac, les jeux d'argent la pornographie, le clonage humain, les OGM, le commerce d'espèces sauvages...

A Paris, le 5 mars 2021.